

Liste des délibérations du Conseil Municipal Séance du 26 septembre 2024

Affiché conformément à l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Étaient présents : Jean-François CHARRIER, Laurence CHATREFOU, Aurélie COCU, Virginie COUTEAU, Virginie de ARAUJO, Victor DE SOUSA, Sandrine GALLEGRO, Cédric GÉRARD, David GIBOUTET, Maxime LABELLE, Zacharie LECOMPTE, Daniel MARTINEZ, Alain MORLAT

Étaient absents et représentés : Clara BEAUJARD donne pouvoir à Aurélie COCU, Didier HENGY donne pouvoir à Virginie de ARAUJO, Marie-Élisabeth LELIEVRE donne pouvoir à Alain MORLAT

Étaient absents excusés : Julie BARROSO, Eric BERTHELOT, Yves-Marie SAUNIER

Secrétaire de séance : Virginie COUTEAU – **Auxiliaire :** Léa BOSSON-WAVRANT

Délibération n°2024-46 – Décision modificative n°2 – budget principal M57

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget principal M57.

Délibération n°2024-47 – Décision modificative n°2 – budget annexe locaux commerciaux

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** la décision modificative n°2 du budget annexe locaux commerciaux.

Délibération n°2024-48 – Régime indemnitaire de la filière police municipale – instauration de l'ISFE

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** l'instauration de l'indemnité spéciale de fonction et d'engagement pour la filière police municipale.

Délibération n°2024-49 – Adhésion au contrat-groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le CDG77

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** l'adhésion de la commune au contrat d'assurance-groupe RELYENS pour une durée de 6 ans à compter du 01 janvier 2025.

Délibération n°2024-50 – Demande de subvention à la Région – revitalisation des centre-bourgs

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, **SOLLICITE** auprès des services de la Région Ile-de-France l'attribution de la subvention maximale autorisée, soit un montant de 150 000 € HT pour l'achat d'un local commercial.

Délibération n°2024-51 – Instauration d'une demande d'autorisation préalable – permis de louer

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** l'instauration d'un régime d'autorisation préalable de mise en location dans les zones UA, UB et UC du PLU actuel.

Délibération n°2024-52 – Instauration d'une demande d'autorisation préalable – permis de diviser

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, **APPROUVE** l'instauration d'un régime d'autorisation préalable de division de bâtiments dans les zones UA, UB et UC du PLU actuel.

Délibération n°2024-53 – Transfert de la compétence infrastructure de recharge pour véhicules électriques au SDESM

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
DÉCIDE de transférer la compétence infrastructure de recharge pour véhicule électrique au SDESM,

Délibération n°2024-54 – Adhésion des communes d'Othis, Fresnes-sur-Marne, Bussières, Monthyon, Villevaudé, Signy-Signets, Marchémoret et Pierre-Levée au SDESM

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
APPROUVE l'adhésion des communes d'Othis, Fresnes-sur-Marne, Bussières, Monthyon, Villevaudé, Signy-Signets, Marchémoret et Pierre-Levée.

Délibération n°2024-55 – Avis sur le Projet de Plan des Mobilités en Ile-de-France

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés,
S'ABSTIENT de donner un avis sur le Projet de Plan des Mobilités en Ile-de-France, par manque d'informations et de visibilité sur le projet.

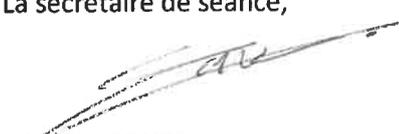
Délibération n°2024-56 – Décision modificative n°1 – budget M49 assainissement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,
APPROUVE la décision modificative n°1 du budget M49 assainissement.


Le Maire,

Maxime LABELLE

La secrétaire de séance,


Virginie COUTEAU